

RÉSEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES

LETTRE D'INFOS N°22 – Janvier 2024

AGENDA

18 janvier 2024 : Accueil d'Arnaud Lécuyer, vice-président de la Région Bretagne en charge de l'agriculture, sur l'île de Bréhat



1

Le RAIA avait sollicité M. Lécuyer afin d'échanger ensemble autour des enjeux de l'agriculture insulaire. La rencontre a permis de lui présenter le plaidoyer du RAIA, notamment autour de la complexité d'accès au foncier et du bâti agricole sur les îles. Les éléments apportés ont été illustrés par le témoignage des élus de Bréhat, qui nous ont reçus en mairie, autour de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de l'île, ainsi que par la visite d'une exploitation maraîchère, le GAEC de Kervilon.

Le bilan de cette rencontre est positif, M. Lécuyer s'est montré ouvert à nos préoccupations et a reconnu la légitimité du RAIA comme interlocuteur régional sur l'agriculture insulaire.

26 janvier 2024 : Prochain CA du RAIA

A l'ordre du jour : préparation de l'assemblée générale et du séminaire 2024, évolution du montant de la cotisation annuelle, conception du futur projet de recherche de l'association autour de l'impact du dérèglement climatique, modification de la convention collective de rattachement de l'association.

A vos agendas ! Séminaire et assemblée générale 2024

Ces deux temps forts auront lieu sur l'île de Noirmoutier, les **22 et 23 mars 2024**, avec le soutien de la Communauté de communes de Noirmoutier pour l'organisation de l'évènement.

Le séminaire du RAIA sera axé sur la préfiguration du futur projet de recherche de l'association, autour de l'adaptation au changement climatique.

ACTUALITES ET REVUE DE PRESSE

Le RAIA est heureux de compter **deux adhérents supplémentaires** en ce début d'année 2024 !

- la SCI des îles Chausey, qui aimerait développer un projet agricole et pédagogique sur ce territoire,
- la ferme Min'Océan (saliculture, ostréiculture, élevage ovin et grandes cultures) située sur l'île Madame en Charente Maritime. Bienvenue !

Sur l'île d'Arz, dans la foulée de l'agriculture, c'est l'ostréiculture qui revient après avoir disparu pendant 15 ans : l'entreprise [OstreArz](#) a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme pour un bâtiment ostréicole de 78 m². Le projet, soutenu par la mairie, vient d'être autorisé après enquête publique (bâtiment situé dans la zone des 100m par rapport au rivage). L'installation se fera dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la commune, celle-ci étant propriétaire des parcelles sur lesquelles s'implantera l'activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le RAIA est officiellement membre du Réseau CIVAM : nous vous partageons leur [catalogue de formation](#) pour l'année 2024, n'hésitez pas à le parcourir !

En Bretagne, le nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) est entré en vigueur. Bonne nouvelle, il donne la priorité aux installations agricoles ! [L'arrêté préfectoral](#) du 1^{er} décembre 2023 fixe les modalités précises d'application (voir à partir de la page 121).

La Commission européenne a autorisé l'abattage à la ferme dans tous les pays européens. [Un règlement adopté](#) le 14 décembre assouplit l'abattage en caisson à la ferme et considère que les abattoirs mobiles doivent être agréés comme tout autre abattoir. [Cet article](#) donne la parole à la Confédération paysanne, qui s'est mobilisée sur le sujet au niveau européen.

Le projet de loi d'orientation agricole (LOA) devait être présenté le mercredi 24 janvier 2024 en conseil des ministres. Alors que les mouvements de contestation agricole s'intensifient, le texte va être reporté de « quelques semaines » pour être complété d'un volet « simplification », a [déclaré](#) le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, dimanche 21 janvier.

ZOOM

La mission foncière de Belle-Ile-en-Mer : bilan de 5 années d'actions (2018-2023)



Une parcelle à Bangor avant (image de gauche) et après (image de droite) défrichage. © Clémence GOURLAOUEN, Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer.

La mission foncière a été créée en 2018 par les 4 communes de l'île. Son objectif est d'améliorer l'accès au foncier agricole pour tous les agriculteurs et de prévenir l'enrichissement afin de préserver les terres agricoles et les paysages bellilois. Depuis 2021, la mission est hébergée à la Communauté de communes via un service mutualisé, avec un partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours des 5 années écoulées, menant à des résultats très encourageants, dont notamment :

- Une veille foncière active sur les ventes de terres et bâtis agricoles a permis une régulation du marché foncier, notamment grâce à l'établissement d'une **grille de prix indicative** dès 2018. La SAFER est imposée sur plusieurs ventes, et permet d'y inclure un cahier de charges garantissant le **maintien de la vocation agricole du bien pendant 30 ans**. Depuis 2016, **40 préemptions** ont été effectuées dont 3/4 en révision de prix.
- Un travail de sensibilisation auprès des propriétaires fonciers pour sécuriser et inciter à l'exploitation des terres agricoles par la mise en place de ventes ou de contrats de locations. A ce jour, **environ 200 hectares ont pu être sécurisés** via une vente ou un contrat de location. **100 hectares** ont été défrichés pour l'activité agricole suite à leur sécurisation.

- Le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets à l'installation : la mission foncière participe au dynamisme agricole local, avec **14 installations effectives** depuis 2018 et la vente de 4 bâtis agricoles.

Pour plus d'informations : Clémence Gourlaouen, chargée de mission foncier agricole
mission.fonciere@cabi.fr

Nous allons lors de chaque newsletter proposer un zoom sur une initiative locale : n'hésitez pas à nous faire part de vos actualités !

RESSOURCES

3

[Cette vidéo](#) et [la publication](#) associée, issues du projet de recherche MAGPRO porté par l'INRAE, mettent en évidence l'impact économique favorable des magasins de producteurs sur les territoires où ils s'implantent : ils contribuent à la création d'emploi (50% des producteurs enquêtés indiquent avoir embauché un salarié suite à leur adhésion au magasin de producteurs) et favorisent le maintien des activités agricoles (pour plus de 80 % des producteurs enquêtés, l'entrée en magasin de producteurs a eu un impact financier positif sur l'exploitation agricole). Et grâce à [cet outil en ligne](#) développé par l'UFC Que Choisir, vous pouvez identifier tous les magasins de producteurs en France !

Pour aller plus loin sur le sujet des circuits-courts, vous pouvez participer au [webinaire](#) proposé par le RMT Alimentation locale le 5 février de 12h à 13h « Travail en circuit-court, à la recherche d'un équilibre ». Il dressera les conclusions d'un projet de 3 ans autour de la charge de travail pour les agriculteurs engagés dans des filières courtes.

[Cette vidéo](#) réalisée dans le cadre du colloque annuel de la Chaire Unesco Alimentation du monde présente le fonctionnement des [abattoirs paysans](#) et les dynamiques de travail collectif autour de ces nouveaux outils.

Cette [étude](#) réalisée pour le compte de la Fondation pour la Nature et l'homme (FNH) analyse l'augmentation du prix des produits laitiers en France depuis 2018 : à quoi est-elle due ? Qui en bénéficie ? Plusieurs recommandations sont formulées, notamment le fléchage des aides publiques destinées à l'agro-alimentaire vers des filières territorialisées.

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Occitanie a été à l'initiative de la création d'un outil (OBSOALIM) et d'une [méthodologie de diagnostic](#) de la précarité alimentaire sur les territoires. Cette méthodologie, qui utilise exclusivement des données publiques, peut être répliquée partout. Elle permet d'élaborer une cartographie des niveaux de risques de précarité alimentaire et ainsi d'outiller les collectivités et associations qui souhaitent œuvrer pour diminuer ce risque.

[Cet article](#) développe la notion de *bâti alimentaire territorial*, défini comme « l'ensemble des bâtiments qui permettent le développement des filières alimentaires territoriales, qu'ils servent à la production, à la transformation, au conditionnement ou à la commercialisation des produits agricoles et alimentaires ». Face à la nécessité de transformer les modes de production, de nouvelles pistes sont à considérer comme le fait d'autoriser l'expérimentation dans la réglementation mais aussi d'adapter les normes (sanitaires, urbanisme) pour des petites unités productives...des conclusions qui rejoignent le plaidoyer du RAIA au sujet de l'accès au bâti agricole.

Le documentaire [« La théorie du boxeur »](#) parle de l'adaptation de l'agriculture et de l'alimentation au changement climatique. L'équipe du film recherche actuellement des territoires pour accompagner sa diffusion. Ce peut être un outil de sensibilisation utile pour mobiliser votre réseau et le grand public autour de ces sujets. Pour plus d'infos, vous pouvez contactez Manon Garcia : partenariat@kameameahfilms.org